

Le neuf novembre deux mille dix, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le trois novembre deux mille dix, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur COTTALORDA Alain

106 Conseillers en exercice le jour de la séance dont, à l'ouverture de la séance :

85 Présents : ABEL-COINDOZ Marc – ARNOLD Annick – AUBIN Robert – AUGUSTIN Jean-Pierre – BACCONNIER Michel – BADIN Jean – BADIN Bernard – BADIN Christian – BANCHET Jacques – BARBIER Mireille – BELONY Bernard – BERENGUER Claude – BERGER Alain – BESSON Jean – BONNAMY Armand – BORNE André – BOTTU Hélène – BOUCHE Christian – BOULUD Chantal – BOUSSARD Raymond – BOUTEILLER Bernard – BURGAT Yannis – CANO Jean-Claude – CHARPENAY Michel – CHEFAI Françoise – CORBIN Michèle – COTTALORDA Alain – CRESTANI Josy – DE OLIVEIRA Tony – DELROISE Jimmy – DESPONT Gérald – DOREY Robert – DURAND Fabien – FAURE Jean-Luc – FONTAINE Rose-Hélène – FOURNIER Serge – FRARE Marie-Claude – FROMENT Dominique – GARNIER Jean-Luc – GAUTRON Alain – GENTHON Gérard – GIRARD Robert – GONIN Paul – GRIOTIER Jean-Bernard – GRISOLLET Joël – GUIBERT Yves – GUILLERMINET Jeannine – GUYOT Patrice – HERBEPIN Marcel – JANSOONE Edgard – KARYTA-CRISTINI Brigitte – LAINEZ Marie-Claire – LAPORTE Bernard – LAVERGNE Louis – LAVILLE Christophe – LESPINASSE Jean – MAGUET Alain – MARION Cyril – MATHURIN Louise – MATRAY Patrick – MENARD Marie-Claire – MERMET Jean-Luc – MICHAUD Evelyne – MILLY Roger – MOULIN Fernand – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PALKUS Bernadette – PARISE Raymond – PHALIPPOU Lilian – POUSTHOMIS Francis – RABUEL Guy – REY Eugène – RIVAL Michel – RIVOIRE Janine – SALRA PINCHON Henriette – SAPET Myrienne – SATRE Bruno – SAUTAREL-BIDARD Pascale – SIELANCZYK Nicolas – TOUYERAS Yves – VASSAL Guy – VILLON Laurent – YILMAZ Rosa – YVRARD Gérard – ZIERCHER André

16 Absents ayant donné pouvoirs : BARILLOT Denis à RABUEL Guy – COLOMB BOUVARD André à YILMAZ Rosa – CROSET BAY Elyette à GRISOLLET Joël – DURA Jean-Christophe à GUIBERT Yves – DURET Isabelle à BACCONNIER Michel – FEYSSAGUET Raymond à PALKUS Bernadette – GUERIN Michel à LAVILLE Christophe – MARGIER Patrick à SAUTAREL-BIDARD Pascale (arrivée en cours de séance) – NEURY Gérard à FROMENT Dominique – NIL Murielle à DURAND Fabien – PAPADOPULO Jean à DELROISE Jimmy – PENAVERAIE Frédérique à DOREY Robert – QUAY-THEVENON Thierry à BERENGUER Claude – SADIN Christiane à CANO Jean-Claude – TORRES Gilles à MICHAUD Evelyne – YAHOUÏ Keller à BORNE André -

5 Absents : BONNET BIDEZ Liliane (arrivée en cours de séance) – COLLEBAGAN Colley – DUCLOT Didier – FAURE Jean-Jacques – MOULY Martine -

Madame Françoise CHEFAÏ est désignée comme secrétaire de séance.

En préambule, M. le Président informe les conseillers des négociations en cours avec les syndicats dans le cadre de la délibération de décembre 2008 fixant les modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire. Un accord est en voie d'être trouvé et sera proposé à la validation de l'assemblée lors du prochain conseil de décembre.

➤ **Le compte-rendu du conseil communautaire du 28 Septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.**

➤ **Décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par le conseil communautaire** : conformément au code général des collectivités territoriales, information du conseil est faite sur les décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du 29 Avril 2008.

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

10/208 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - Société HUGONNARD

Il est décidé d'accorder une aide de 6 000 € (soit 1 000 € par emploi à créer) à la société HUGONNARD sise à SAINT-SAVIN, sous réserve de la décision favorable du Conseil général de l'Isère, pour l'accompagnement du projet à hauteur de 60 000 €.

Approuvé à l'unanimité

10/209 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ADIE ET LA CAPI

Depuis 2008, la CAPI soutient l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) dans sa mission d'accompagnement des personnes porteuses d'un projet de création et de développement d'activités économiques n'ayant pas accès au crédit bancaire.

Il est décidé la prolongation de la convention de partenariat entre la CAPI et l'ADIE pour une durée de un an et Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 à ladite convention.

Le Président est autorisé à verser à l'ADIE une subvention à hauteur de 15 000 € maximum en 2011.

Approuvé à l'unanimité

10/210 - EVOLUTION DE LA COMPETENCE VOIRIE DE LA C.A.P.I.

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la CAPI a défini un réseau de voiries d'intérêt communautaire. Le Conseil Communautaire du 28 juin 2007 a ainsi classé d'intérêt communautaire les voiries de liaison entre communes et grands pôles structurants, les voies de liaisons inter-quartiers, les voies de distribution et les voies des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire. Ce réseau compte aujourd'hui 280 kms de voirie.

Il est décidé de valider l'évolution de la compétence voirie de la vers une extension à la totalité de l'emprise en agglomération sur les voiries communautaires et les trottoirs sur les RD en agglomération. Le taux de participation financière des communes pour les trottoirs et accotements est fixé à 50%.

Approuvé à l'unanimité

10/211 - ACQUISITION DE MATERIEL ET FOURNITURES COURANTES POUR LE SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC – MARCHES A BONS DE COMMANDE

Le marché à bons de commande actuel, relatif à la commande de fournitures courantes d'éclairage public arrivant à son terme le 31.01.2011 il est décidé de lancer, pour l'acquisition de matériel et fournitures d'éclairage public, la consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert « à bons de commande » avec un seuil annuel minimum de 25 000 Euros TTC et un seuil annuel maximum de 100 000 Euros TTC, pour une durée initiale d'un an, éventuellement reconduit pour une période de 3 fois 1 an.

Approuvé à l'unanimité

10/212 - EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – ANNEE 2009

Il est pris acte du rapport annuel 2009 du délégataire établi par la société SERUS au titre de la délégation du service public d'exploitation des transports urbains, rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Approuvé à l'unanimité

10/213 - SIGNATURE DU PROTOCOLE DE CLÔTURE DES OPERATIONS RELATIVES A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS PRENANT FIN AU 31 JANVIER 2010

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord pour la clôture des opérations relatives à la gestion du service public collectif de voyageurs sur le territoire de la CAPI dans le cadre de la convention de délégation de service public prenant fin au 31 janvier 2010.

Approuvé à l'unanimité

10/214 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET GENERAL

Il est donné lecture des propositions de virements et d'ouvertures de crédits.

Approuvé à l'unanimité

10/215 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET EAU

Il est donné lecture des propositions de virements et d'ouvertures de crédits.

Approuvé à l'unanimité

10/216 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET CULTURE

Il est donné lecture des propositions de virements et d'ouvertures de crédits.

Approuvé à l'unanimité

10/217 - CLOTURE DE L'OPERATION PIOLAT DUCHENAUD DU SIVOM DES CANTONS DE BOURGOIN JALLIEU

En 1996, le SIVOM a acquis un tènement immobilier pour lequel il a signé un bail avec promesse unilatérale de vente à la société SOGGAP. Un emprunt, permettant de financer les investissements réalisés par le SIVOM, a été contracté à hauteur de 653 396 €. L'annuité d'emprunt était financée à la fois par les loyers de SOGGAP et la part de la taxe professionnelle reversée au SIVOM par la Commune de Bourgoin-Jallieu.

Afin de clôturer définitivement cette opération économique dans les comptes du SIVOM, il est décidé d'autoriser, dans le cadre de notre compétence « développement économique », le transfert au 1^{er} janvier 2011 du prêt de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes, soldant ainsi l'opération dans les comptes de l'établissement public, et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer le transfert pour la totalité des soldes de la balance y compris le résultat soit un excédent d'investissement de 7 228.60 € et un déficit de fonctionnement de 8 405.35 €.

Autorisation est également donnée pour signer l'avenant de transfert du prêt, effectuer le remboursement au SIVOM des Cantons de Bourgoin-Jallieu des annuités pris en charge par le SIVOM depuis la délibération du 10/11/2009 (soit un montant de 83 761,7 €), et acter du transfert d'une partie des créances chirographaires en cours d'un montant de 7 489.12 € et 1651.5€ dues aux SIVOM et prévues au plan de sauvegarde de la SAS SOGGAP

Approuvé à l'unanimité

10/218 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Il est décidé d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes comprenant :

- La Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, coordonnatrice du groupement
- La commune de Bourgoin Jallieu
- La commune de Four
- La commune de L'Isle d'Abeau
- La commune de Ruy-Montceau
- La commune de La Verpillière
- Et L'établissement public, le CCAS de Bourgoin Jallieu

Le Président de la CAPI est autorisé, en tant que coordonnateur du groupement, à mettre en œuvre la procédure de consultation jusqu'à l'attribution des marchés respectifs de chaque membre par la commission spécifique d'appel d'offres

Approuvé à l'unanimité

10/219 - APPROBATION DES AVENANTS LOTS 5 ET 12 – PISCINE BELLEVUE A SAINT-QUENTIN FALLAVIER

Il est décidé d'approuver l'avenant n°1 au lot 5 à conclure avec la société Asten qui a reçu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 22 Octobre 2010 pour réaliser le remplacement intégral des châssis des lanterneaux de la toiture existante. La plus-value représente 12,03% du marché initial soit 14 256,76€ TTC, le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 132 729,20€ TTC et l'avenant n°2 au lot 12 à conclure avec La Rhodanienne de carrelage pour une moins-value de - 4 553,21€ TTC due à des travaux de faïence murale et de son étanchéité non réalisés par suite de modifications imprévues, le nouveau montant du marché est arrêté à la somme de 195 576,11€ TTC.

Approuvé à l'unanimité

10/220 - ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

L'intérêt communautaire de la compétence Action sociale est complété, de manière à formaliser la compétence de la CAPI pour la participation au fonctionnement des structures suivantes : halte-garderie « la résidence », crèche-halte-garderie parentale « Pirouette ».

M. Jansoone, président du SIVOM de Bourgoin-Jallieu demande à cette occasion qu'un groupe de travail soit mis en place pour réfléchir au devenir du SIVOM qui n'aura plus pour seule compétence que la gestion du centre Les Tilleuls

Approuvé à l'unanimité

10/221 - CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA HALTE GARDERIE « LA RESIDENCE » A BOURGOIN JALLIEU

Le Président est autorisé à signer la convention de financement relative au fonctionnement de la halte-garderie « la RESIDENCE » pour les trois années à venir. Le montant annuel de cette aide de 98 669 € servira de base de calcul, et variera en fonction de l'indice « prix salaire » fixé annuellement par la CNAF.

Approuvé à l'unanimité

10/222 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2^{ème} GENERATION C.A.P.I./LA VERPILLIERE/C.A.F. DE VIENNE

Le Président est autorisé à signer le contrat enfance jeunesse CAPI- La Verpillière avec la CAF de Vienne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et les avenants relatifs à cette contractualisation.

Approuvé à l'unanimité

10/223 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2^{ème} GENERATION CAF DE GRENOBLE/MAUBEC-RUY-MONTCEAU-BOURGOIN JALLIEU- C.A.P.I.

Le Président est autorisé à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF de Grenoble pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Approuvé à l'unanimité

10/224 - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Le Président est autorisé à signer la convention pour l'année 2010 avec le Conseil Général de l'Isère, fixant le montant de l'aide en faveur de la petite enfance à 120 132 €.

Approuvé à l'unanimité

10/225 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE DAUPHINOISE POUR L'HABITAT (SDH) POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTRUCTURATION DE 39 LOGEMENTS A L'ISLE D'ABEAU – LE LAUREAT PRET PAM

La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 687 850 euros souscrit par la Société Dauphinoise pour l'Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Approuvé à l'unanimité

10/226 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A ALLIADE HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS A BOURGOIN-JALLIEU « LE BERGUSIA » PRET PLUS – PRET PLUS FONCIER PRET PLAI – PRET PLAI FONCIER

La CAPI accorde sa garantie à hauteur de 40 %, soit 852 564 €, pour le remboursement de quatre emprunts d'un montant total de 2 131 410 euros souscrit par ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Approuvé à l'unanimité

10/227 - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A ALLIADE HABITAT POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN ET LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS A BOURGOIN-JALLIEU « LE BERGUSIA » PRETS PLS – PRET PLS FONCIER

La CAPI accorde sa garantie solidaire à hauteur de 40 %, soit 112 449,60 €, pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre des deux emprunts d'un montant total de 281 124 euros souscrits par ALLIADE HABITAT auprès du Crédit Foncier de France.

Approuvé à l'unanimité

10/228 - SYNTHÈSE DU RAPPORT DE L'ÉTUDE CODRA ET PROPOSITION DU CADRE D'INTERVENTION DE LA C.A.P.I. EN MATIÈRE D'HEBERGEMENT SOCIAL

la CAPI a souhaité lancer une étude sur l'hébergement social avec trois objectifs principaux : pérenniser l'offre d'hébergement existante sur le territoire CAPI, soutenir une offre nouvelle adaptée aux besoins, définir un cadre et un niveau d'intervention dans ce domaine. Les résultats de l'étude sont présentés en séance et font ressortir une offre conséquente sur le territoire CAPI mais insuffisante sur certains segments, et notamment sur l'urgence.

Il est proposé : une enveloppe annuelle prévisionnelle de la CAPI en investissement sur l'hébergement estimée en moyenne à 250 000 € pour les 4 prochaines années (2011-2014). A partir de 2014, la CAPI interviendra en fonctionnement seulement pour l'animation du dispositif de la Commission de l'Hébergement Nord-Isère.

Approuvé à l'unanimité

10/229 - PARTICIPATION FINANCIERE 2010 DE LA CAPI A LA COMMUNE DE BOURGOIN JALLIEU POUR L'ANIMATION, LA COORDINATION ET LA GESTION DE L'HEBERGEMENT SOCIAL

Vu la délibération 08/295 actant les modalités de la prise en charge de la compétence d'intérêt communautaire « hébergement d'urgence » et validant le versement d'une participation financière annuelle de la CAPI à la commune de Bourgoin-Jallieu pour l'animation, la coordination et la gestion du dispositif de l'hébergement social, il est décidé d'arrêter la participation financière 2010 de la CAPI à hauteur de 329 159, 46 €. et d'autoriser le président à signer la convention de prestations de services à intervenir entre la CAPI, la ville de Bourgoin-Jallieu et le CCAS de Bourgoin-Jallieu

Approuvé à l'unanimité

10/230 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA C.A.P.I. AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'E.P.O.R.A.

Après vote à bulletin secret, à l'unanimité, il est décidé de désigner Monsieur Armand BONNAMY comme représentant de la C.A.P.I. au conseil d'administration de l'EPORA

Approuvé à l'unanimité

Alain COTTALORDA
Président de la C.A.P.I.
Conseiller Général
Maire de Bourgoin-Jallieu